



PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 311
Règlement sur la taxation 2019


AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 8 janvier 2019, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement n° 311, intitulé : « Règlement n° 311 : Règlement sur la taxation 2019 » ;

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur dans les délais prévus par la Loi.


Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Suzanne Francoeur, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 9 janvier 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9 janvier 2019

Signé par : 
Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière